

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Amélioration des conditions de
déplacement dans la vallée des
Paillons

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Bernard Martinez, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

Absents excusés : Messieurs Cyril Piazza, Michel Lottier, Mesdames Edith Lonchamp, Evelyne Laborde, Béatrice Ellul.

Décision n° 16 04 40

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Les 13 communes de notre EPCI regroupent 26 000 habitants et 2 300 entreprises, qui sont confrontés au quotidien à des conditions de déplacement de plus en plus difficile. Certes, la configuration naturelle de la vallée des Paillons n'est pas étrangère à cette situation, mais ces conditions naturelles ne suffisent pas à l'expliquer et se trouvent aggravée par des choix de gestion et d'investissement. La qualité de vie des habitants, le développement économique et l'environnement du Pays des Paillons pâtissent de cet état de fait et notre responsabilité d'élus de ce territoire nous conduit à réagir.

D'après les derniers chiffres connus, près de 7 000 habitants sortent tous les jours des Paillons pour rejoindre les pôles économiques voisins. Au gré de ces flux pendulaires, les 15 km qui nous séparent de Nice peuvent nécessiter une heure de trajet au lieu des 20 minutes nécessaires lorsque le trafic est fluide. Les encombrements de la sortie autoroutière de La Trinité jusqu'au tunnel du Paillon et au-delà entraînent de plus en plus souvent la fermeture de la pénétrante et sont source de graves nuisances pour les habitants aux heures de pointe.

Dans ce contexte déjà difficile, les projets de développement de notre territoire aboutissant à des réalisations nouvelles nécessitent une réflexion globale et concertée pour améliorer les conditions de déplacement dans les Paillons et notamment la traversée de la Trinité qui demande à être revue et complétée.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Pour : 27

Contre : 4

Abstentions : 0

Même si la voiture individuelle ne doit pas être le seul moyen de transport pour nos vallées, nous demandons que la réalisation d'une nouvelle connexion autoroutière entre l'A8 et la pénétrante, étudiée dans les années passées, soit concrétisée.

Parallèlement, nous sommes soucieux de développer une réponse multimodale. Ainsi, sommes-nous particulièrement vigilants à ce que l'offre ferroviaire via la ligne Nice-Breil-Cuneo, véritable colonne vertébrale de notre projet de territoire, et les transports en commun par cars (organisés aujourd'hui par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes et en 2017 par la Région PACA) soient renforcés.

La Communauté de Communes du Pays des Paillons demande à tous les acteurs institutionnels concernés d'engager, dès maintenant, une réflexion d'ensemble sur cette problématique afin de déterminer les solutions à mettre en œuvre à court et moyen termes.

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

- **Appelle** à une amélioration des conditions de desserte de la vallée des Paillons par les véhicules individuels et par les transports en commun, en particulier aux heures de pointe, le matin et le soir, pour remédier à l'engorgement qui ne cesse de s'aggraver au détriment de la qualité de vie, du développement économique et de la préservation de l'environnement ;
- **Demande** aux pouvoirs publics et à tous les partenaires institutionnels concernés d'engager sans délai une réflexion pour l'amélioration des conditions de déplacement dans les vallées du Paillon ;
- **Se déclare** pleinement et sans réserve disponible pour participer de manière active et constructive à cette réflexion et être une force de proposition ;
- **Dit** que cette contribution sera transmise aux pouvoirs publics et à tous les partenaires institutionnels concernés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

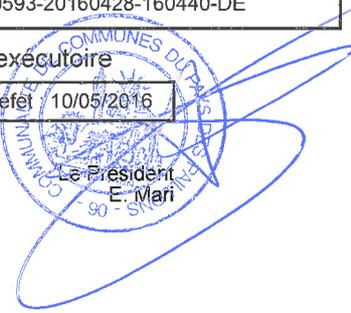

LE PRÉSIDENT
E. MARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160440-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/05/2016


Le Président
E. Mari